



Ordonnance du DFI réglant l'hygiène dans la production laitière (OHyPL)

Modification du 27 mai 2020

*Le Département fédéral de l'intérieur (DFI)
arrête:*

I

L'ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 réglant l'hygiène dans la production laitière¹ est modifiée comme suit:

*Art. 10, al. 1, let. h
Abrogée*

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

27 mai 2020

Département fédéral de l'intérieur:
Alain Berset

¹ RS 916.351.021.1

